COMMUNIQUÉ de PRESSE

MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Agroforesterie et fonds de garantie

La Région Bretagne lance deux dispositifs pour renforcer la robustesse des fermes bretonnes

Les dérèglements climatiques frappent de plus en plus durement l'agriculture bretonne. Entre sécheresses, vagues de chaleur et épisodes météorologiques extrêmes, les exploitations doivent à la fois faire face aux urgences du quotidien et préparer leur adaptation à long terme. Pour les accompagner, la Région Bretagne officialise deux nouveaux dispositifs adoptés lors de la commission permanente du 2 novembre : une aide au développement de l'agroforesterie et un fonds de garantie de prêts bancaires pouvant mobiliser jusqu'à 50 M€.

UN NOUVEAU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL

Premier volet de cette mobilisation : le lancement d'une aide régionale à l'agroforesterie. Destiné aux agriculteurs, aux exploitations des lycées agricoles ainsi qu'à des collectifs agroécologiques, ce dispositif vise à **favoriser la plantation d'arbres** dans les parcelles agricoles.

Au-delà de son rôle dans le stockage de carbone et la préservation de la biodiversité, **l'arbre contribue à l'adaptation des fermes au dérèglement climatique** en améliorant le confort thermique des animaux, en limitant l'érosion des sols, en favorisant l'infiltration de l'eau et en participant à la résilience globale des systèmes de production.

Complémentaire de Breizh Bocage, mécanisme pionnier en France qui permet, depuis 20 ans, de structurer et développer le réseau des haies en Bretagne, **ce nouveau dispositif expérimental, doté de 500 000 €,** est ouvert depuis ce lundi, via ce lien.

La Région pourra financer **jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, avec une aide minimale de 2 500 euros**.

AGIR VITE ET PRÉPARER DEMAIN

Second volet : un dispositif exceptionnel de garantie de prêts bancaires porté par la Région Bretagne et Bpifrance afin d'apporter une réponse immédiate aux exploitations confrontées à la sécheresse et à des pertes économiques importantes.

Jusqu'à 50 M€ de prêts bancaires pourront ainsi bénéficier de la garantie publique régionale permettant de **redonner de l'oxygène aux agriculteurs** et leur permettre de continuer leur activité. La garantie publique pourra couvrir **jusqu'à 80 %** des montants accordés. Toutes les productions sont concernées : élevage, cultures, légumes frais, horticulture, arboriculture ou encore production laitière.

Pour **Arnaud Lécuyer**, vice-président de la Région Bretagne chargé de l'agriculture, « *les aides d'urgence sont parfois indispensables, mais elles ne suffisent pas toujours à répondre à l'ampleur des difficultés rencontrées.* ***Il faut à la fois permettre aux exploitations de passer le cap des crises et investir pour renforcer leur résilience face aux aléas de demain*** ».

Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans une politique régionale volontariste et globale. En 2026, malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a choisi de porter l'enveloppe de son dispositif **AGRI Invest** (aides à l'investissement) **à 34 M€, soit 6 M€ supplémentaires.** Au total, la collectivité verse près de **4,5 M€ d'aides chaque mois** au bénéfice des exploitations agricoles bretonnes.

En associant soutien de trésorerie et accompagnement de la transition agroécologique, la Région Bretagne réaffirme **son engagement aux côtés des agriculteurs**. Un objectif : permettre aux exploitations de faire face aux difficultés immédiates tout en préparant **une agriculture plus robuste, plus durable et mieux adaptée aux conséquences du changement climatique**.

SERVICE PRESSE : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh
Odile Bruley – 06 76 87 49 57 | Sylvain Le Duigou – 06 42 32 13 57 | Aymery Bot – 07 50 12 41 30 | Sébastien Jédor – 06 22 49 94 69